

## Motion

### Sur l'opposition de la section 39 du CoNRS aux « key-labs ».

La section 39 exprime son profond désaccord avec le projet de la direction du CNRS de concentrer ses moyens sur un quart de ses laboratoires. Elle dénonce un projet développé sans aucune concertation avec les communautés scientifiques et soutient pleinement la motion votée par la C3N ainsi que les recommandations transmises par le CSI de l'Institut Sciences humaines et sociales et par le CS du CNRS.

Sur le fond, la section 39 conteste le bien-fondé d'une idéologie de la concurrence entre laboratoires et du « pari » que les laboratoires « leaders » d'aujourd'hui le seront encore demain. Elle rappelle que les travaux en sociologie et en géographie ont montré l'inefficacité des politiques de concentration des moyens dans la recherche comme des logiques de hiérarchisation de ses supports. Ces politiques menacent la diversité et l'innovation scientifique en favorisant le main-streaming. La section 39 souligne que la réputation internationale du CNRS s'est faite justement dans sa capacité à construire au sein des UMR des écosystèmes scientifiques multiples fédérant les personnels de différentes tutelles. Leur fécondité pour développer des thématiques innovantes n'est pas prédictible. Notre institution a tout à perdre à marginaliser progressivement les trois quarts de ses laboratoires.

La section 39 réaffirme avec force que, dans le cadre du concours 2025, tout comme lors des précédents, seules l'excellence des candidats et la qualité scientifique de leurs projets seront prises en compte dans l'évaluation. En aucune manière, l'appartenance à un « KeyLab » ne saurait être considérée comme un critère d'appréciation dans le cas où une liste serait connue avant les concours.

La section 39 tient pour salulaire le moratoire annoncé par le Président-directeur général, Antoine Petit, le 31 janvier. Elle continuera de s'opposer à tout projet allant dans le sens d'une course à l'élitisme et à la concurrence entre les unités de recherche en alertant sur les déséquilibres et les effets pervers que de telles formes de labélisation engendreraient pour l'ensemble de la communauté scientifique. Elle se réserve le droit de suspendre ses missions d'évaluations lors de la session de printemps ainsi que plus généralement les sollicitations sur les prospectives scientifiques en SHS du CNRS en signe de protestation contre cette politique d'atomisation et de désagrégation de la recherche publique en France.

La section 39 encourage notre communauté et notamment les Directions d'unités relevant de son périmètre à prendre rapidement et fermement position contre la reprise d'un tel projet.

**Motion adoptée le 06/02/2025**

**21 Votant.e.s :**

**OUI : 19**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Béatrice HIRSCHHAUSEN**  
Présidente de la Section 39

**Destinataires :**

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- Mme Marie GAILLE, directrice de l'Institut CNRS Sciences humaines & sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- M. Matthieu CASSIN, président du Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'instituts.